

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 192

présenté par
M. Hébrard et M. Guiniot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« au 222-11, pour les personnes visées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.